

Domaine Santé

Filière Nutrition et diététique

Méthodologie de prise en charge nutritionnelle (MPCN)

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.1004.F.22

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 8

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☐ Module sur 1 semestre
☒ Module sur 2 semestres

☒ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
 Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).
 Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e ☐ Rôle de leader ☐ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☒ Rôle de communicateur-trice ☐ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

(Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « Compétences relatives aux professions de la santé »)

- A1 : Elles assument la responsabilité du conseil nutritionnel et du processus de soins nutritionnels des patients/clients et collaborent avec leurs proches et coordonnent l'ensemble du processus.
- A2 : Elles conseillent les particuliers, certains groupes de populations, les entreprises et les institutions afin qu'ils soient en mesure d'adopter une alimentation saine couvrant les besoins ou répondant à des besoins thérapeutiques.
- A3 : Elles établissent des diagnostics nutritionnels sur la base d'une anamnèse et d'un examen clinique.
- A4 : Elles déterminent les interventions nécessaires, en tenant compte des facteurs physiologiques, physiopathologiques, psychologiques, sociaux et de l'influence de l'alimentation et des habitudes alimentaires sur la santé.
- A5 : Elles initient des interventions basées sur les connaissances scientifiques actuelles et guident des personnes ou des groupes de populations spécifiques à adapter leur comportement alimentaire à leurs besoins individuels ou aux exigences thérapeutiques.
- A6 : Elles contrôlent l'efficacité de leurs interventions au moyen de standards de qualité mesurables, spécifiques à la nutrition.
- B1 : Elles veillent à ce que les informations nutritionnelles destinées aux populations cibles reposent sur une communication adéquate et guident les personnes ou les populations cibles dans le choix d'aliments favorables à la santé.
- B2 : Elles établissent une relation centrée sur la personne avec les patients/clients dans des situations préventives, thérapeutiques, de réadaptation ou palliatives, conformément aux principes éthiques, de manière à soutenir efficacement le processus de conseils et de soins nutritionnels.
- C1 : Elles travaillent de manière respectueuse et orientée vers la recherche de solutions avec d'autres professionnels impliqués dans l'alimentation et les soins nutritionnels destinés à la population, tant à l'interne qu'à l'externe du système socio-sanitaire.
- G1 : Elles assument, en tant que membres de la communauté des experts, leur responsabilité sociétale et d'éthique professionnelle dans la promotion de la santé, la prévention et le traitement des maladies.
- G2 : Elles promeuvent une image professionnelle positive des diététiciens et s'engagent en faveur de la reconnaissance de la profession par la communauté des experts.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Développer les compétences cliniques d'évaluation nutritionnelle et du risque nutritionnel
- Développer une méthodologie de prise en charge de patient et de raisonnement clinique
- Explorer les mécanismes physiologiques et en particulier ceux qui conduisent à la dénutrition
- Reconnaître les modalités de transmissions professionnelles et interprofessionnelles comme les transmissions ciblées
- Maîtriser la structure et le contenu du premier entretien de la consultation diététique et des suivants
- Recueillir l'information de manière adéquate
- Construire la relation, adopter des attitudes verbales et non-verbales bienveillantes
- Adopter une posture collaborative avec la personne en mobilisant des techniques pédagogiques

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Organisation des soins : modèles de processus de soins en nutrition (NCP) ; terminologies liées aux classifications internationales des pathologies et interventions (ICF, CIM10) ; terminologie internationale en nutrition et diététique (IDNT) ; dossier patient et modalités de transmissions professionnelles et interprofessionnelles ; communication professionnelle ; concept d'itinéraire clinique, de trajectoire et de continuité des soins.
- Evaluation nutritionnelle : dénutrition ; composition corporelle ; dépistage nutritionnel ; techniques d'exploration de l'état nutritionnel ; anamnèse alimentaire ciblée ; paramètres sanguins nutritionnels ; techniques d'évaluation de la consommation alimentaire individuelle dans le contexte de la maladie aiguë et chronique ; index multivariés.
- Conception et conduite de consultations diététiques ambulatoires (Espace Conseil Nutrition).
- Identification des connaissances et des représentations des patients.
- Pédagogie individuelle participative.
- Utilisation de matériel, supports pédagogiques.
- Relation d'aide : psychopathologies et mécanismes de défense des soignants.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours théoriques (+ E-learning exercices de connaissances).
- Séminaires et exercices pratiques supervisés (mesures de BIA ; évaluation de la consommation alimentaire).
- Ateliers d'habiletés cliniques (mesures anthropométriques ; scores ; bilan alimentaire).
- Activités à distance.
- Jeux de rôle.
- Patients simulés.

Exigences de fréquentation :

Un taux de présence de 80% est exigé dans ce module.

Pour certains cours ou activités la présence est obligatoire :

- Stand des HUG pour les mesures de composition corporelle lors de la course de l'Escalade
- Les trois ateliers pratiques de mesures anthropométriques, scores et bilan alimentaire
- L'Unité de cours « Relation d'aide »
- Cours avec patient simulé
- La réalisation de toutes les activités à distance

En cas de taux de fréquentation inférieur à 80%, d'absence aux cours obligatoires ou de non réalisation des activités obligatoires, l'étudiant-e n'est pas autorisé-e à se présenter à l'examen.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

- A. un examen écrit (coefficient 3)
- B. un examen oral individuel (coefficient 1)
- C. l'accomplissement d'une prise en charge diététique d'un patient/client et la tenue du dossier patient/client à l'Espace Conseil Nutrition (coefficient 1)

- Période : semaine 5 (pour les évaluations A et B)

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A), (B) et (C) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- si l'examen écrit (A) est insuffisant : un nouvel examen portant sur les lacunes sera fait
- si l'examen oral (B) est insuffisant : un nouvel examen portant sur les lacunes sera fait
- si la prise en charge diététique (C) est insuffisante un complément écrit ou oral sera demandé selon les lacunes observées

- Période : (A) ; (B) semaine 28 et (C) semaine 35

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par le responsable de filière. » La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Clémence Moullet

Enseignants :

Se référer au syllabus

Descriptif validé le 07.07.2025 par

Pasqualina Riggillo
Responsable de la filière